

Administration et Rédaction  
Avenue de Pérolles  
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	En Suisse	En Étranger
Trois mois	4 — 7 —	7 — 10 —
Six mois	8 50 13 —	13 — 18 —
Un an	15 — 25 —	25 — 35 —

G. I. X. + M. V. X.

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES ET RÉCLAMES  
Agence de publicité  
HAASSENHUTTEN ET VOELKEL  
FRIBOURG

PREMIER PRIX D'ÉDITION  
Annonces  
LA LIBERTÉ  
Suisse, 20 s. —  
Étranger, 25 s. —

Saint Antoine

## Nouvelles du jour

Le succès électoral des libéraux anglais continue. Les vieux torys accusent M. Chamberlain d'être responsable, par sa campagne ultra-protectionniste, de la défaite du parti conservateur. Il y a un mouvement pour empêcher M. Chamberlain d'être nommé leader du parti si M. Balfour, très affecté de son échec, se retire.

Les chances de M. Fallières pour l'élection présidentielle de demain restent les mêmes tant que la réunion plénière des gauches n'a pas éclairé la lanterne du Bloc.

L'Action a trouvé contre M. Fallières un argument décisif. Quand il était ministre de l'Intérieur, en 1887, M. Fallières a déclaré à la Chambre : « Tant que je serai au pouvoir, on ne promènera pas le drapeau rouge dans les rues. » Mais il y a bientôt vingt ans de cela. Et depuis, M. Fallières a beaucoup évolué. S'il est élu, on peut s'attendre à ce que l'irréductible de 1887 amnistie ceux qui ont signé l'appel à la désertion.

Algésiras a vu arriver ses hôtes illustres. Les hôtels regorgent. Beaucoup de journalistes ont été obligés d'aller chercher leur gîte à Gibraltar, d'où chacun partira chaque matin par bateau pour venir réder autour de la conférence, *quaerens quem devoret*, afin de trouver la matière de la dépêche quotidienne.

Tout est à la paix. Le correspondant du Temps à Berlin télégraphie à ce journal que la conférence d'Algésiras montrera l'harmonie de toutes les puissances et le vif désir de l'Allemagne d'arriver à une entente.

Le Lokal Anzeiger de Berlin publie un article où il dit que « ce terrible Tattenbach » — cette expression est en français dans le journal berlinois — a étonné les Français qui ont conversé avec lui par « son esprit agréable ».

Vous n'avez jamais lu dans les journaux français l'expression « Ce terrible Tattenbach », et certains journaux allemands ont bon goût de s'égayer des alarmes de ces jours derniers quand ils ont eux-mêmes soufflé dans leur vilaine trompette de guerre.

Le préjugé du duel a trouvé un avocat dans la personne du chancelier de l'Empire allemand, qui a déclaré hier au Reichstag, par l'organe du ministre de la guerre, que tant que, dans certains milieux, le duel serait considéré comme un moyen pour réparer une atteinte à l'honneur, le corps des officiers ne pouvait tolérer dans ses rangs aucun officier qui ne fût prêt à réparer son honneur les armes à la main.

Autrement dit, le duel vivra dans l'armée tant qu'il vivra dans les mœurs. On continuera donc de voir en Allemagne des officiers catholiques obligés de briser leur épée parce que leur conscience leur interdit de répondre à une provocation en duel. Comme il eût été grand et digne du grand Empire de promulguer un article interdisant de se battre en duel au lieu de sacrifier à un usage encore plus inepte que barbare !

Nous avons déjà parlé, en son temps, du referendum des pères de famille de la ville de Milan, réclamant pour leurs enfants l'enseignement religieux à l'école. En réponse à cette réclamation populaire, la Direction des écoles primaires de la ville vient d'adresser une circulaire au corps enseignant avec

ordre de commencer, dès le 15 janvier, les cours de religion.

Sur 1300 maîtres et maîtresses, moins de trente seulement ont décidé, dans une réunion commune, de protester auprès de l'autorité communale contre l'horaire adopté pour l'enseignement religieux et de demander que cet enseignement soit donné en dehors de l'horaire établi pour les branches obligatoires. L'un d'eux aurait aussi proposé de ne pas céder la place au prêtre chargé de l'enseignement religieux ou de faire une protestation solennelle devant les élèves.

L'école, à tous les degrés, devient un très grave danger pour la religion, en Italie, comme le faisait voir la *Civiltà cattolica* dans son numéro du 16 décembre. Tout y sert de prétexte à la haine anticléricale : leçons, devoirs, correction des devoirs, jusqu'aux mathématiques. La philosophie est matérialiste, c'est la négation de la liberté humaine, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme ; l'histoire est une diatribe continuelle contre la Papauté et le sacerdoce. La *Civiltà* concluait en rappelant aux parents chrétiens le grave devoir qui leur incombe de veiller à la bonne instruction religieuse de leurs enfants, de faire tous les sacrifices pour envoyer leurs enfants dans des écoles offrant toute garantie. Elle rappelait la récente décision des évêques catholiques anglais sur ce sujet ; les parents qui envoient leurs enfants dans des écoles neutres ou impies commettent un péché mortel, sauf des cas très rares que l'évêque seul aura à connaître et à trancher.

La *Tribuna* annonce comme imminente la publication d'un document pontifical sur l'attitude que devront prendre les catholiques français devant la loi de séparation. Le Saint-Siège agira avec beaucoup de prudence ; Pie X serait de l'avis que les catholiques pourront subir la loi sans se laisser aller à une opposition formelle et tapageuse.

Le Pape aurait encore maintes fois exprimé son mécontentement de la décision prise par certains évêques de supprimer le *Salvem fac rempublicam* ; il aurait encore déclaré à une haute personnalité ecclésiastique : Je ne suis certainement pas content de l'allure qu'ont prise les événements, mais je suis tranquille, tout à fait tranquille pour l'avenir. De tous ces indices et de quelques indiscrétions sur le document si attendu, on peut conclure, dit la *Tribuna*, que les conseils de prudence prévaudront au Vatican sur les excitations à la révolte contre la loi de séparation.

Faisons remarquer que la *Tribuna*, organe officieux du gouvernement italien, n'est pas le journal le mieux placé pour divulguer les intentions du Pape.

Deux projets de lois, déposés à la Chambre belge, l'un par les députés Mabilbé et de Lantsheere de la majorité, l'autre par les deux députés socialistes Denis et Vandervelde, réclament la sanction légale de la recherche de la paternité. La presse belge s'occupe activement de cette grave question qui sera prochainement discutée et constatée la nécessité et l'opportunité d'une telle loi. La Belgique offre en effet une moyenne de 93, 30 de naissances légitimes et de 6, 70 de naissances illégitimes pour cent. Ce chiffre monte à 10 et 20 pour cent dans les grandes villes comme Anvers, Bruxelles, Gand et Liège.

Le ministère libéral de la Hollande a également fait sien avec quelques légères modifications un projet de loi préparé par le ministère Kuyper. En voici les deux dispositions principales : la loi admet avant tout le principe de la

recherche de la paternité ; en second lieu, elle déclare que le fils naturel ne jouira pas des droits du fils légitime ni des droits du fils reconnu volontairement par le père. La paternité naturelle établie par sentence du juge aura pour effet d'assurer la subsistance de l'enfant en bas âge en proportion des besoins de l'enfant et de la fortune du père.

Il y a quelques semaines, un journal belge, le *Petit-Bleu*, de Bruxelles, servait à ses lecteurs le projet d'une alliance entre la Belgique et la Hollande. Dans ce dernier pays, l'idée que le *Petit-Bleu* indiquait comme étant en préparation, fut accueillie sans enthousiasme, presque avec dédain. Ce n'est qu'aujourd'hui que M. de Beaufort, ancien ministre des affaires étrangères des Pays Bas, explique, au nom de ses concitoyens, en un opuscule exposé, les raisons qu'a la Hollande de garder le *statu quo*. Il développe d'abord que la Belgique, à cause de la neutralité qui lui est garantie par les puissances, ne pourrait pas venir en aide à la Hollande attaquée, sans l'autorisation des puissances garantes. M. de Beaufort demande ensuite à qui appartiendrait, en cas de guerre, le commandement suprême de l'armée. Il nous semble que cette question n'est pas plus difficile à résoudre pour la Belgique et la Hollande qu'elle ne le serait pour la France et l'Angleterre.

Les autres objections de M. de Beaufort, d'ordre économique ou politique, sont plus sérieuses : la Belgique est protectionniste, la Hollande, libre-échangiste ; la Belgique est catholique, la Hollande, protestante. Les deux pays réunis ne feraient pas encore un Etat suffisamment respectable pour être à l'abri des convoitises de puissants voisins. M. de Beaufort applique à ce nouvel Etat l'adage hollandais : « Trop petit pour une nappe, trop grand pour une serviette. »

En résumé, l'impression des Hollandais est qu'il suffit que la Belgique et les Pays Bas développent leurs relations de bon voisinage sans chercher une alliance qui serait bientôt une source de mésintelligence. Ils ont raison : le mieux est souvent l'ennemi du bien.

## LE PÈRE SCHEIL

Le 21 août dernier, M. Jules Oppert a succombé, à Paris, à l'âge de 80 ans. Sa mort a fait un grand vide dans le monde des orientalistes. Oppert fut un des premiers et des plus vaillants ouvriers qui réussirent à déchiffrer les inscriptions cunéiformes. Dès 1852, il fut associé aux expéditions scientifiques en Mésopotamie.

Nous avons rappelé, dans la *Revue de Fribourg*, les relations amicales qu'entretint avec le grand orientaliste français notre compatriote, Joseph Grivel, le premier assyriologue suisse.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1874, Oppert occupait, au Collège de France, la chaire de philologie et d'archéologie assyriennes. Sa mort n'a pas tardé à soulever la question de sa succession à la chaire d'assyriologie. L'assemblée générale des professeurs du Collège de France présente en première ligne le Père Scheil, O. P. et en seconde ligne, M. Fossey. L'Académie des Inscriptions, qui a également droit de présentation, a ratifié le choix du premier candidat.

M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, ne saurait manquer, semble-t-il, de suivre l'avis du Collège de France et de l'Institut en nommant le Père Scheil.

« Le choix du Père Scheil, écrit le *Temps*, s'est imposé par son âge, par l'éclat de ses missions en Perse et par

l'importance de ses publications et traductions de textes assyriologiques. »

Mais le *Bloc*, qui a réussi à faire écarter M. Brunetière de la chaire de littérature française de ce même Collège de France, poursuit son ostracisme avec plus d'acharnement que jamais et mène contre le P. Scheil une vive campagne d'opposition. Il ne craint pas d'attaquer l'autorité scientifique de l'illustre assyriologue ; le *Siècle* va jusqu'à sommer M. Bienvenu-Martin de refuser la ratification du choix des professeurs.

Il est inutile de relever les accusations absurdes et malveillantes que la presse du Bloc multiplie avec tant de passion. Essayons plutôt de nous faire une idée des importants travaux du P. Scheil.

Élève d'Oppert et d'Amiaud, le Père Scheil, âgé de 48 ans, est tout entier à l'étude de l'archéologie égyptienne et assyrienne, depuis 1888.

Dès 1890, il publie les *Inscriptions de Salmanassar II, roi d'Assyrie* (860-824), transcrites, traduites et commentées par Amiaud, directeur-adjoint des Hautes-Études. Les essais antérieurs laissaient beaucoup à désirer. Scheil réussit à dégager la solution d'un grand nombre de difficultés. Il transcrit et commente, la même année, l'*Inscription de Samsi-Ramman IV, roi d'Assyrie* (824-811). Ces travaux désignent leur auteur à l'attention des savants orientalistes. Le P. Scheil devient membre de la Mission archéologique du Caire et publie dans les *Mémoires de cette Société savante* un double traité de Philon : *Qui est héritier des choses divines*, — *De la Genèse d'Abel*, contenu dans un papyrus du VI<sup>e</sup> siècle, retrouvé au cours de la mission au Caire.

Le P. Scheil va ensuite à Constantinople organiser les sections assyrienne et archéologique du Musée impérial.

De janvier à la fin avril 1894, sur l'invitation de Son Excellence Handi-Bey et au nom du Sultan, qui en fait personnellement les frais, le P. Scheil poursuit des fouilles à Sippar-Abou-Habba (Mésopotamie) et publie les résultats de cette campagne dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, sous le titre : *Une saison de fouilles à Sippar*. Une série de tablettes assyriennes rapportées de cette exploration nous permettent de nous rendre un compte exact du mécanisme d'une école primaire à Sippar et peuvent servir à écrire les premières pages de l'histoire de la pédagogie.

En 1895, le P. Scheil, à Constantinople, se prépare à publier la *Nouvelle inscription de Nabonide* dans le *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*. Cette inscription relate la chute de Babylone en 689 et fixe la ruine définitive de Ninive par les Oumman-Manda, les Mèdes des auteurs classiques, en 607, vers la fin du règne de Nabopolassar.

De sa septième campagne en Orient, le P. Scheil rapporte, en particulier, un fragment de tablette d'un nouveau récit du déluge de l'époque du roi Ammizadoug (vers 2400 avant Jésus Christ) Cette intéressante découverte fut l'objet d'une communication très goûtée au Congrès scientifique international, tenu à Fribourg, en août 1897.

En cette même année 1897, le P. Scheil rencontre, en un document, le nom du fils parricide de Sennachérib, que la Bible nomme Adrammelech. Il publie encore la *Correspondance de Hammourabi, roi de Larsa* (1897), les *Notes d'épigraphie et d'archéologie assyrienne* (1898, 1899, 1900, 1901, 1902).

Un traité conclu le 11 août 1900, avec sa Majesté le Schah donne à la France le privilège exclusif et perpétuel de faire

des fouilles dans l'empire persan et attribue les objets découverts aux musées français. Le *tell* de Suse, que Dienlaffoy a étudié de 1884 à 1886, va être soumis à un examen plus minutieux et plus approfondi. M. de Morgan est placé à la tête de la mission d'exploration de Perse et le P. Scheil est chargé de la lecture des inscriptions. Les résultats de la délégation scientifique en Perse devaient dépasser toutes les espérances et faire tressaillir le monde entier. Aux premiers mois de 1901, le P. Scheil est à même de tracer les premiers linéaments de l'histoire d'Elam et publie une série de textes sémitiques d'auteurs babyloniens, susiens ou kassites (textes élamites-sémitiques).

Par décret du 14 décembre, rendu sur la proposition du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le P. Scheil est nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur aux titres suivants : « Le P. Scheil (Jean-Vincent), maître de conférences à l'école des hautes études, membre de la délégation scientifique en Perse. Grand prix à l'école pratique des hautes études, classe 3<sup>me</sup>, à l'Exposition universelle 1900. »

En collaboration avec M. Fossey, le P. Scheil édite, en 1901, une grammaire assyrienne, un précis contenant sous une forme claire, substantielle, les fondements de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe. Ce travail est dédié à Jules Oppert, auteur de la première grammaire assyrienne (1890).

De décembre 1901 à janvier 1902, la délégation en Perse exhume des ruines de Suse le fameux code de Hammourabi. Quelques mois après le P. Scheil donne le volume *Textes élamites-sémitiques*, 2<sup>e</sup> série, qui contient le fac-similé, la transcription et la traduction des lois du grand législateur babylonien. Cette découverte émeut le monde entier. Hammourabi et le P. Scheil, qui le fait connaître, sont deux noms partout répétés avec admiration.

Nous ne nous arrêtons pas à la stèle de Naram-Sin, fils de Sargon, une des merveilles du Musée du Louvre. Le P. Scheil réussit à dresser le synchronisme des rois d'Elam et des souverains assyriens babyloniens, depuis Naram-Sin (vers 3750 av. J.-C.) jusqu'à Nabonide.

Il faudrait pouvoir visiter attentivement l'*Exposition d'Elam* ouverte au Louvre, le 3 juillet dernier, et décrire les merveilleux monuments rapportés de Suse.

Le tome VI des *Mémoires de la délégation en Perse*, que vient de publier le P. Scheil, nous révèle une civilisation et une écriture proto-élamite, antérieures à Sargon et à Naram-Sin. Le P. Scheil classe 989 signes qui composent le nouveau syllabaire. Une étude perspicace sur le système de numération à cette époque archaïque montre que le système décimal est connu en Elam, comme dans l'ancienne Égypte.

Ces quelques jalons de la carrière scientifique du P. Scheil nous font entrevoir la vaste érudition, la somme énorme de travaux et de patientes recherches de l'illustre assyriologue français.

Malgré les odieuses et honteuses somnations du *Bloc*, nous ne pouvons nous résoudre à croire que cette attitude intimidera et aveuglera à ce point le ministre de l'Instruction publique, qu'il écarte injustement du Collège de France l'homme qui est une des plus nobles gloires scientifiques de la France.

H. S.

## Les élections anglaises

Londres, 15.

On connaît 85 résultats. Sont élus 16 unionistes, 17 nationalistes, 43 libéraux, 9 membres du parti ouvrier. William Ramsmond est élu.

Revue suisse

Le vote du Grand Conseil grison en faveur du Spilgen... — Incurtion sur le domaine politique. — Une séance orageuse au Stadtrat de Zurich.

La bataille alpine, au Grand Conseil des Grisons, s'est terminée par l'adoption de l'ordre du jour Calonder dont nous avons, samedi, publié le texte. Ce résultat était à prévoir. La majorité de la commission et les représentants du gouvernement avaient réussi à faire du Spilgen une question nationale. Le Staatsgedanke grison formait le fond de leur argumentation. C'était le cantonalisme porté à sa plus haute puissance. On a même cherché à tourner en ridicule les orateurs qui invoquaient les intérêts généraux de la Suisse.

La minorité favorable au tracé de la Greina n'a réuni que 16 voix contre 60. Cette opposition se compose, en grande partie, des représentants de l'Oberland grison. Elle a eu pour porte-voix, dans ce grand débat, M. le colonel Soler, de Brin, M. le Dr Condraz, de Dissentis, M. le Dr Steinhäuser et M. le pasteur Kurlwölfl.

Que la contrée de Dissentis-Ilanz accorde sa préférence au projet de la Greina, cela se comprend, puisque la ligne traverserait son territoire. Mais il se trouve que cette partie du canton des Grisons est habitée par une population catholique, en grande majorité conservatrice.

Cette circonstance fortuite a permis à M. Calonder de pincer la corde politique. L'orateur radical a dénoncé les « ultramontains » de l'Oberland le droit de se faire les défenseurs des intérêts de la Confédération!

La situation était, en effet, embarrassante pour la majorité radicale, puisqu'elle venait faire du cantonalisme à outrance dans une question où doit dominer, semble-t-il, l'intérêt général de la Suisse. Un passage alpin international n'est pas une simple question de voie vicinale.

Il ne faut pas oublier que la ligne de la Greina se développerait sur un parcours suisse de 232 ou 233 kilomètres, selon qu'elle aboutira à Pino ou à Chiasso. Le réseau du Spilgen, par contre, ne s'étendrait que sur 92 ou 139 kilomètres, au maximum, de territoire suisse.

Depuis le rachat des chemins de fer, cette constatation a une importance particulière.

Il était donc permis aux Oberlandais de faire ressortir les intérêts des chemins de fer fédéraux, qui se concilient heureusement avec les intérêts de leur région. Est-ce qu'il serait interdit à des catholiques, parce que catholiques, de se placer sur le terrain fédéral? Y aurait-il un monopole de politique économique suisse au profit du parti radical?

D'ailleurs, au point de vue même des intérêts cantonaux grisons, il est à remarquer que la zone intéressée à la Greina est aussi importante que celle affectée par le tracé du Spilgen. Le réseau des chemins de fer rhétiens trouvera aussi un avantage financier à la percée de la Greina, qui lui laisse son plein rendement sur son meilleur parcours et qui le débarrasse du tronçon Reichenau-Ilanz-Dissentis.

Il nous paraît, dès lors, que les orateurs de la majorité eussent pu laisser de côté la question politique. Sentaient-ils la faiblesse de leur base économique et financière? Ou bien le Spilgen ne servirait-il qu'à donner une plateforme populaire au parti radical grison?

En tout cas, la frénésie avec laquelle on agite le peuple en faveur du Spilgen est stupéfiante. On pose la question de fierté cantonale, alors qu'il s'agit avant tout d'examiner la valeur technique, financière, économique des projets en présence.

Le parlement municipal de la ville de Zurich a eu, samedi, une séance très agitée. Les libéraux et les socialistes se sont pris de bec à propos d'une question de terrain. Il s'agissait de ratifier la vente d'une place à l'air de 1380 mètres carrés, pour le prix de 96,670 francs.

Une proposition de refus de ratification fut formulée par M. Sigg, et là-dessus toute une discussion de principe s'éleva. Les socialistes voulaient appliquer aux allénations de terrain communal les principes de la propriété collective. Selon la proposition de M. Sigg, on devait substituer au contrat de vente un contrat de fermage, qui permettrait à la commune de percevoir, plus tard, sa part de la plus-value du terrain.

Défendu avec beaucoup de science par M. Grenlich, le point de vue socialiste était le suivant: La ville de Zurich ne doit pas imiter la commune grisonne de Davos, qui a vendu tous ses terrains à des particuliers, lesquels sont devenus millionnaires, tandis que la commune n'a plus même de place pour construire des voies de dégagement.

Le débat planait à cette hauteur sereine lorsque le fougueux pasteur socialiste Flügler crut devoir faire une incursion, non plus sur les terrains communaux, mais sur le terrain des personnalités. Il fit remarquer que M. Frei-Nägeli, conseiller national, s'était enrichi grâce à l'acquisition de terres communales. Il prétendit même qu'avant ces lucratives opérations, M. Frei-Nägeli était dans de gros embarras d'argent.

— Vous êtes un grossier maudit! s'écria le conseiller visé.

Et le tumulte devint tel que, finalement, les libéraux quittèrent la salle. Les démocrates les suivirent de près. Il ne resta plus au président qu'à se convoir et à lever la séance. Encore un peu, et les municipaux se jetaient des encriers à la tête.

Les Missions catholiques au Congo

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Bruxelles, 13 janvier 1906.

Les lecteurs de la Liberté ont été mis au courant par nos lettres de l'indignité qui avait été commise envers nos missionnaires catholiques par le fameux rapport de la commission d'enquête au Congo. Non seulement ils n'avaient été que peu ou pas entendus par les enquêteurs, mais encore ils avaient été indirectement accusés d'être intéressés dans leur apostolat! J'ai dit avec quelle éloquence et quelle indignation les chefs des ordres religieux incriminés avaient adressé à l'opinion publique une protestation qui n'était pas « piquée des vers », et qu'il fallait, à l'époque de combat où nous vivons, applaudir les bons quand ils savent défendre l'honneur de Dieu.

La lettre de protestation des chefs d'ordres religieux ne pouvait pas rester sans écho. Si la franc-maçonnerie fait, hélas, déjà sentir sa néfaste influence dans la colonie africaine où elle possède deux loges, et s'ils ne sont que trop nombreux, les agents de l'Etat indépendant qui opposent à l'action de nos missionnaires une résistance systématique, il y a à Bruxelles un roi, comme autrefois il y avait des juges à

Berlin; et ce roi, souverain de l'Etat indépendant, a voulu que la justice régnât en Afrique aussi bien qu'en Europe.

Le gouvernement de l'Etat africain, par la plume de M. le chevalier de Cuvelier, a envoyé à tous les chefs de missions au Congo une copie de la lettre qu'il a adressée le 4 janvier dernier à Monseigneur Van Ronslé, des Pères Blancs.

Il est intéressant d'en reproduire le passage principal: « Nous nous plaignons — dit la lettre — à reconnaître l'esprit de dévouement, de zèle et de désintéressement qui anime indistinctement, à un égal degré, les missionnaires de tous les ordres religieux du Congo. L'Etat ne saurait assez se louer d'un concours que lui apportent les missionnaires catholiques dans ses efforts pour civiliser les populations natives, concours qu'il considère comme indispensable à la régénération matérielle et morale des indigènes. Il leur en exprime sa profonde gratitude. En saluant la mémoire de ceux d'entre eux qui ont sacrifié leur vie, en envoyant à leurs continuateurs ses meilleurs encouragements et en leur donnant l'assurance de son appui, l'Etat répond à ses propres sentiments et aux sentiments de ceux qui, comme lui, savent la somme d'efforts persévérants et méritoires que représentent les résultats considérables acquis à cette heure par les missionnaires, nonobstant les difficultés rencontrées. »

Par les mots que nous avons cru nécessaire de souligner: « désintéressement », « concours indispensable », « résultats considérables », la lettre du gouvernement congolais rend pleine justice à l'œuvre de nos religieux, si étrangement méconnue dans le rapport de la commission d'enquête. Et pour bien montrer qu'il s'agit d'une réparation accordée par l'autorité supérieure pour l'injustice de ses subordonnés, sur l'ordre du roi-souverain lui-même, le chevalier de Cuvelier assure que: « l'administration supérieure a reçu, conformément à la demande formulée par les chefs des missions en l'audience royale du 5 novembre dernier, l'instruction d'examiner avec la plus grande bienveillance les différents desiderata que les missions peuvent avoir à présenter dans l'intérêt de leur œuvre d'évangélisation. »

Sans doute, le roi Léopold est, de par sa position même, au-dessus de tout esprit de coteries; sans doute, lorsque nos gazettes libérales et socialistes possèdent des cris d'effroi en dénonçant l'invasion de la Belgique par les moines français, notre souverain est cette calme et belle parole: « Il n'y a jamais trop de braves gens dans un pays »; il n'en est pas moins certain que, si nos missionnaires outragés n'avaient pas protesté devant l'opinion avec l'éclat qu'ils ont donné à leur lettre collective, ils n'auraient pas reçu non plus la lettre réparatrice du gouvernement de l'Etat indépendant. Ajoutons que ce document a été reproduit par toute la presse catholique et même par une partie de la presse libérale.

Si nous avons un peu insisté sur cet incident, c'est pour montrer que les gens de bien ont aujourd'hui tout intérêt à se défendre, et que s'il faut devoir pardonner l'injustice, il ne faut pas la laisser passer sans une protestation intelligente qui mettra de notre côté les esprits honnêtes et quelquefois aussi les rieurs, ce qui n'est pas toujours à désigner. Un jour le Père Monsabré, en sortant de Notre-Dame où il venait de prêcher une de ses grandes conférences, croisait sur le Pont d'Arcole

une bande d'ouvriers. L'un d'entre eux se mit à pousser de formidables « Conac! Le Père alla droit à lui: « Quel est ton nom, mon ami? » L'ouvrier recula, puis répondit par le mot de Cambronne; « M...! » « Je m'en doutais bien! » dit le célèbre dominicain et il s'éloigna, approuvé par un éclat de rire général.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Saint Pétersbourg, 15.

De nombreux incendies ont éclaté. Le pillage des propriétés foncières continue en Courlande où les troupes sont manifestement insuffisantes.

On annonce de Tchernigoff que la grave blessure reçue à la joue par le gouverneur n'est pas mortelle. L'auteur de l'attentat est israélite et se refuse à donner son nom; cependant il a déclaré être membre de la section militante de l'organisation de combat du parti révolutionnaire et avoir exécuté un ordre de celle-ci. Ses complices ont pu s'échapper.

La réponse de M. Meda au grand-maître Ferrari

Dans un éloquent article dû probablement à la plume de son directeur, l'avocat Meda, l'Osservatore cattolico répond à la circulaire du grand-maître de la franc-maçonnerie italienne. On y sent frémir d'indignation une âme de chrétien et de l'Inteur, insultée dans sa foi et ses aspirations les plus chères. En voici un important passage. La circulaire disait:

Que le catholicisme construisait ses églises, prêchait ses vieux miracles, qu'il ait facilité d'enseignement et de propagande; dévoués que nous sommes à la liberté, nous ne pouvons pas violenter son action; mais ne tolérons pas en Italie la formation d'un parti catholique politique.

« Ah! vous ne tolérez pas! répond l'Osservatore. Qu'est-ce à dire? Allez-vous nous priver, au nom, bien entendu, de la liberté et de la fraternité, de ce droit qui est garanti dans les régimes constitutionnels à tous les citoyens, du droit de former un parti, c'est-à-dire une organisation pour la défense et la propagande politique de leurs propres idées? »

« Q'est-ce à dire! Allez-vous vous préparer à la persécution ouverte si nous tentons de réclamer notre place dans l'arène où se débattent les intérêts de la nation! Mais faites seulement. Il y a, il est vrai, des catholiques qui prennent peur devant vos menaces, qui se biolettent dans un coin, qui se tirent le chapeau sur les yeux et reculent en tremblant la mea culpa; ils s'en prennent même aux imprudents qui compromettent la tranquillité de la religion en provoquant les colères mesquines; mais il y en a d'autres — et nous sommes de ceux-là — à qui votre dédit brutal fait courir plus chaud et plus vif le sang dans les veines; d'autres qui vous répondent qu'ils sont et seront malgré vous un parti catholique politique, c'est-à-dire des catholiques organisés sur le terrain national, armés du droit commun pour la défense des libertés religieuses, pour promouvoir toute réforme capable de mieux implanter dans la société l'esprit chrétien, pour la guerre à outrance contre votre secte. »

« Ah! nous voudrions qu'elles finissent, les plaintes des endormeurs, que les catholiques apprennent à ne pas se contenter de lacer les soutiers de leurs patrons, mais à lever la tête, fière de leur dignité, qu'ils prennent conscience de leurs forces et qu'ils réclament leur part au soleil de la patrie commune. »

« Il est temps, c'est l'heure de mettre de côté la rhétorique des pleurnicheurs, pour être des hommes, pour ne pas se dérober aux responsabilités, pour aller de l'avant avec prudence, oui, mais avec courage, pour déployer au milieu du peuple le drapeau de la liberté et de la réforme chrétienne. Le fait seul que la franc-maçonnerie déclare ne pas vouloir, ne pas tolérer la participation organisée des catholiques à la vie politique du pays, devrait nous persuader que cette participation est

désormais nécessaire, indispensable, urgente. Catholiques italiens, le gant est jeté: que faisons-nous? le ramassons-nous? Ah! nous serions bien fâchés si nous ne le faisions pas: acceptons le défi; c'est notre devoir sacré-saint en face de Dieu et en face de la patrie. Que celui qui a peur se retire et laisse s'avancer les volontaires à qui le afflèvement des menaces maçonniques ne fait pas perdre la tête.

LA SÉPARATION EN FRANCE

L'ouverture des tabernacles  
L'opinion de M. Briand

M. Briand, le rapporteur de la loi de Séparation, éève des doutes sur le bien fondé des prétentions de l'administration des finances. Voici, en effet, ce qu'il dit dans la Lanterne:

« Si l'est exact que la direction de l'Eregistrement ait prescrit à ses agents de faire ouvrir les tabernacles par des serruriers, je n'hésite pas à dire qu'elle a fait montre d'une brutalité aussi inutile que malsérite. Les prescriptions du règlement d'administration publique arment d'une façon suffisante, contre toute résistance éventuelle, les agents des domaines chargés de procéder à l'inventaire. Ce besoin subit de précision brutale sur le point le plus délicat des opérations me semble assez étonnant. Il procède d'un zèle au moins téméraire et tout à fait inattendu de la part d'une administration qui, pendant tout le cours des débats sur la Séparation, s'était complètement désintéressée de la loi et de ses répercussions au point de vue financier. »

Les blancs au Congo belge

Il y a actuellement au Congo (Etat indépendant) 51 Allemands, 48 Américains, 132 Anglais, 1 Argentin, 6 Autrichiens, 1410 Belges, 1 Brésilien, 33 Danois, 4 Espagnols, 45 Français, 2 Grecs, 109 Hollandais, 238 Italiens, 31 Luxembourgeois, 1 Mexicain, 24 Norvégiens, 130 Portugais, 23 Russes, 129 Suédois et 92 Suisses, soit un total de 2511 non indigènes.

M. Paul Déroulède candidat

M. Paul Déroulède se présentera aux élections législatives générales dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Angoulême, représentée actuellement à la Chambre par M. Mulac, qui fait partie du groupe de l'Union démocratique.

In memoriam

Les archives départementales de Lorraine viennent de recevoir du gouvernement impérial allemand la liste des combattants de l'armée allemande — 684 officiers et 11,940 sous-officiers et soldats — tombés dans les batailles qui ont eu lieu, en 1870, autour de Metz. Cette liste, qui forme sept volumes, est la réédition de celle qui a été déposée dans le socle du monument de l'Age protecteur ornant le hall commémoratif de Gravelotte.

CONFÉDÉRATION

Diplomatique. — Puisque voilà votés les crédits pour les deux nouvelles ambassades à Saint-Pétersbourg et à Tokio, la nomination des titulaires ne saurait tarder. Le candidat pour le Japon est tout indiqué: il sera M. le Dr Paul Ritter, consul général de Suisse à Yokohama. Les prévisions sont moins certaines en ce qui regarde la Russie. Si nous en croyons la Neue Zürcher Zeitung, le diplomate le plus en vue serait M. le Dr Bourcart, qui fut jusqu'en 1902 notre ambassadeur à Londres.

La Directe Berne-Neuchâtel. — Le National suisse annonce que c'est bien pour des

HONNEUR pour HONNEUR!

PAR

Mario STÉPHANE

Le baron parcourut tout d'abord des yeux la lettre qu'on lui présentait, visiblement de plus en plus intéressé à mesure qu'il avançait dans la lecture, jusqu'à ce que, sentant rivé sur lui le regard anxieux de Chantal, et, arrivé à ce qui suit, il lut à mi-voix en se tournant vers la jeune fille:

Judié soir 29...

« Parti dès l'aube en reconnaissance avec le lieutenant Lenorey, un caporal et deux soldats, nous chevauchons parmi des ruines et des débris de toutes sortes, environnés d'un silence de mort. Une odeur fétide de cadavres en décomposition monte du sol, la poussière soulevée par les pas de nos montures nous enveloppe d'un nuage noir et pestilenciel, tout est banalement triste et oppressif dans ce pays morne et déserté. »

Nous avançons avec les précautions que la prudence commande sur ce sol, au moins endroits minés par les Chinois, lorsqu'un affaiblissement de halles est venu soudain arrêter les pas de nos soldats. Un, deux, puis successivement trois, quatre, etc., plus d'un coup, tantaine de boîtes sortent des brousses où ils se tenaient cachés, et nous entourèrent aussitôt en poussant leur féroce cri de mort.

Nous nous sommes crus arrivés à notre dernière heure! Mais tous les cinq nous étions bien décidés à vendre chèrement notre vie. Notre premier coup de feu mit sept de ces brigands hors de combat, le second coup eut fut pas moins heureux. Epouvantés, les boîtes prirent la fuite, nous les avons poursuivis sur un long espace, nous en avons atteint encore plus de dix autres. Ces pauvres diables meurent de faim et ils tentent maintenant de rentrer chez eux. Nous n'aurions certes pas ouvert le feu les premiers. Et définitive, nous nous sommes tirés à bon compte de cette alerte. Mon cheval s'est abattu sous moi; si Lenorey, magnifique d'audace et de sang-froid, n'était venu promptement à mon secours, j'aurais passé un mauvais quart d'heure; j'en suis quitte pour quelques égratignures, l'un de nos soldats a été atteint assez fortement à l'épaule, heureusement sa blessure est sans gravité. Ces petites escarmouches où, pris à l'improviste, il faut lutter un contre dix et plus, deviennent irritantes à force de se répéter; tous nous leur préférons les grands combats.

8... — Aujourd'hui, chant de Te Deum dans la basilique du Pé-tang. Je n'ai rien vu de plus imposant, j'ai l'œuvre voula près de moi. Le ministre de France, ses collègues des puissances catholiques, le général F..., les colonels, et tous ceux qui ont défendu la légation de France y assistaient. Un bataillon en armes, avec les drapeaux, se tenait devant la porte principale; rien n'égale l'émotion causée par cette cérémonie militaire et religieuse célébrée dans une église dont les vitraux brisés, la voûte et les murs éventrés, racontent éloquentement la violence des attaques successives auxquelles elle a été en butte.

12... — Le typhus sévit avec force dans la

rang des européens, c'était fatal!... L'air vicié que nous respirons et les eaux empoisonnées par les cadavres qui jonchent le sol, s'entassent dans les puits et les fossés, dans cette partie de l'empire, devaient inévitablement engendrer ce fléau. Pour peu qu'il dure, il fera à lui seul plus de vide dans nos rangs que n'en ont fait tous les combats réunis. Nos soldats épuisés par les privations et les fatigues, inhérentes à toute guerre, sont des victimes toutes désignées; ils peuvent difficilement réagir contre ce mal, aussi beaucoup y succomberont-ils.

14... — Visite intéressante dans l'intérieur de la « Ville violette », cette mystérieuse et jusqu'ici inaccessible résidence des Fils du Ciel. Il a suffi d'un instant pour disperser et jeter au vent les merveilleuses et patiemment entassées pendant des siècles par la puissance et le génie, ainsi en est-il de tout ici-bas; quel profond sujet de méditation!

Lenorey m'accompagnait, ce garçon est une énigme pour moi, il doit y avoir un grand chagrin dans sa vie, toute sa réserve et son énergie ne parviennent pas à le dissimuler!... Je n'ai parlé de lui plusieurs fois déjà, tu avoues comme moi qu'il n'est pas naturel à son âge de professeur un tel mépris de tout danger; il ne semble jamais aussi satisfait que lorsqu'il est désigné pour un poste avancé. En ce moment où je t'écris il va et vient à quelques pas de moi, les bras pendants, le regard étrange et absorbé comme par une lointaine vision. En observant la tristesse et la gravité de ce jeune visage, involontairement cette atrophe de Goethe me revient à la mémoire:

« Les larmes qu'on ne pleure pas, Dans notre âme retombent toutes; Et de leurs patientes gouttes, Martèlent le cœur triste et las,

Sa résistance enfa s'épuise, Le cœur s'affaiblit... Il est si grand!... Rien ne l'empêche, Et, trop fragile... tout le brise! »

Un sanglot étouffé monta aux lèvres de la jeune fille, son regard navré rencontra celui du baron.

— Pourquoi l'avoir laissé partir! murmura celui-ci. C'est regrettable, assurément. Mais, que diable, il n'y a pas de quoi mourir de chagrin tous les deux pour cela! Je vais lui écrire et le chapitrer, cela lui fera du bien à ce garçon.

Une expression de vive souffrance se répandit sur le visage de Chantal.

— Si vous saviez, oncle Georges!... — Quoi donc?

— Je vous le dirai, mais pas ici, murmura-t-elle. Oui, il faudra lui écrire, non pour le gronder, mais pour l'encourager, pour le consoler!

XVI

— Ne vous attristez pas trop, ma petite Chantal. Comme vous, je jurerais sur ma vie que Gauthier est innocent! Tout s'éclaircira, croyez-moi, et laissez-moi vous rappeler avec Bizac: « Qu'une douleur cachée est comme cette tige de fer que les sculpteurs mettent au sein de leur glaise, elle soutient, c'est une force... » dit le baron à la jeune fille après avoir attentivement écouté le récit des circonstances qui avaient motivé le départ de l'officier.

Elle fixa sur lui son regard profond, et d'une voix calme dont l'accent révélait une volonté inébranlable et réfléchie, elle dit lentement: — Je le sais! oncle Georges, je sais bien que si Dieu déchire nos cœurs, c'est pour les puri-

fer, pour les élever jusqu'à Lui, et faire jaillir de notre douleur les vertus fécondes qui auraient été étouffées sous nos égoïstes joies. Mais j'ai foi en un avenir meilleur, et je voudrais faire passer ma confiance dans l'âme de Gauthier... Je ne puis lui écrire! mais vous, cher oncle, promettez-moi de dire à mon fiancé que, quoi qu'il arrive, je lui demeurerai fidèle à jamais!

M. de Montbrun eut une hésitation: — Est-il raisonnable de me charger de transmettre ce message?... demanda-t-il.

— Pourquoi non?

— Parce que, d'une part, je trouve ma petite Chantal trop jeune pour engager ainsi sa vie; et que, de l'autre, dans l'intérêt même de Lenorey, il n'est pas sans danger de nourrir en lui l'espoir d'un bonheur qui peut lui être pour toujours interdit.

(A suivre.)

Les abonnés qui nous avisent d'un changement d'adresse sont priés de ne pas oublier de nous indiquer leur ancien domicile; sans cette indication, il nous est difficile de donner suite à leur demande.

raisons financières que des pourparlers ont été engagés avec les C. F. F. au sujet du transfert de l'exploitation de la Directe aux C. F. F. Non seulement il reste à l'entreprise à payer une forte somme pour solder le compte de construction, mais elle n'a pas été en mesure, l'année dernière, de verser régulièrement l'intérêt de son capital obligataire.

Une conférence a eu lieu dans ce but, le jeudi 11 janvier, à Berne, entre les représentants de la direction des chemins de fer fédéraux d'une part et ceux des gouvernements de Berne et de Neuchâtel d'autre part.

Militaire. — M. le major Maurice de Preux, qui vient de quitter l'instruction pour prendre le commandement de la gendarmerie valaisanne, a été invité samedi dernier à assister à une soirée au mess de la cantine de la Pontaise, à Lausanne, où les instructeurs de la 1<sup>re</sup> division lui ont remis une coupe en souvenir des années passées dans la carrière militaire.

Le colonel Nicolet a exprimé en quelques paroles les regrets unanimes que le départ du major de Preux laisse dans le corps des officiers.

Chronique valaisanne

Sion, le 15 janvier 1908.

Le Conseil d'Etat a homologué la concession des forces hydrauliques de la Borgne par les communes de Saint-Martin et d'Héremence à la Société des forces motrices de la Borgne, dont le siège est à Sion, et qui est représentée par M. l'avocat Henri de Lavallaz, à Sion. Est également approuvé le transfert par les communes de Vernamiège, de Mage et de Nax des concessions des forces de la même rivière à la dite Société.

M. l'ingénieur A. Boucher, à Prilly, au nom d'un consortium, a obtenu la concession des forces motrices de la Viège par les communes de Stalden, Staldenried, Balen, Eisten, Saint-Nicolas, Ernb, Grächen, Torbel et Randia.

M. Zimmermann, préfet substitut, à Sion, a été nommé préfet du district de Sion, en remplacement de M. J. Kuntzechen, qui vient de faire son entrée au Conseil d'Etat.

FAITS DIVERS

SUISSE

La découverte des assassins de M. Durel. — Voici comment on a découvert les assassins du malheureux propriétaire du Kursaal de Genève :

Les déclarations du personnel de la gare de Virieu avaient établi que deux jeunes gens avaient pris, le soir du crime, deux billets pour Ambérieu. D'autre part, le tenancier de l'hôtel des Voyageurs, à Virieu, confirma que deux jeunes inconnus s'étaient arrêtés chez lui, ce soir-là, pour la troisième fois en quinze jours, et il donna leur signalement précis. Ce qui l'avait particulièrement frappé, le soir du 18 janvier, c'est que l'un d'eux portait une valise jaune qu'il ne leur avait jamais vue.

Ces indications se trouvèrent corroborées par les renseignements recueillis à la gare d'Ambérieu. Là, le personnel déclara avoir délivré deux billets de 1<sup>re</sup> classe pour Virieu à deux jeunes gens, qui montèrent précieusement dans le compartiment où M. Durel se trouvait. Celui-ci était descendu un moment pour acheter un buffet en pain de victuailles.

Par contre, personnes à Virieu ne se souvenaient d'avoir vu les deux inconnus monter dans le train, retournant sur Lyon, ni à Ambérieu les avoir vus en descendant.

C'est que, en effet, les assassins avaient cru plus prudent de s'en retourner à pied, — et c'est ce qui les perdit.

Les brigades de gendarmerie qui battirent le pays, aussitôt la nouvelle du crime connue, réussirent bientôt la piste des deux individus. De Virieu, ils s'étaient mis en chemin par la route longeant le chemin de fer. L'un, plus grand, boitait. Tous deux étaient mis avec élégance et leur présence sur la grande route à des heures indues devait nécessairement les signaler à l'attention des passants.

Samedi matin, à 6 heures, ils arrivèrent à Saint-Rambert-en-Bugey. Ils se dirigèrent vers un hôtel, où ils se restaurèrent et demandèrent à louer une voiture. Mais ils paraissaient fort incertains sur la destination de leur voyage. Ils étaient cotés jusqu'aux épaules et semblaient harassés.

L'hôtelier leur prépara une voiture. A peine sur le véhicule, ils s'endormirent. Le conducteur supposa que c'étaient des contrebandiers.

Arrivés à Estinat, ils congédièrent le voitureur et descendirent dans une auberge. Après avoir pris quelque chose, ils se remirent en route à pied. Un voyageur de commerce les rattrapa en chemin et fut frappé de leur air féroce. A moment même, l'un des deux individus, celui qui boitait, n'en pouvant plus, resta en arrière.

Une automobile survenant, le voyageur de commerce, d'accord avec l'inconnu qui poursuivait seul la route avec lui, demanda au conducteur de les prendre sur sa machine. Ainsi fut fait.

On ne sait encore comment les deux assassins se rejoignirent ni à quel moment ils arrivèrent à Meximieux. Le fait est que, lorsque la nouvelle du crime parvint dans cette localité avec le signalement des assassins présumés, l'opinion publique reconnut immédiatement ceux-ci dans la personne de deux individus qui habitaient l'endroit, où ils étaient en fort mauvaise réputation. Ils habitaient chez la mère de l'un d'eux, Louis Georges, dit Colibri ; l'autre se nommait Eugène Marzo.

On ne leur connaissait pas de moyens d'existence, cependant ils vivaient largement, faisaient de fréquents voyages à Paris ; on les soupçonnait d'être affiliés à une bande de souteneurs qui faisait la traite des « blanches ». Ils étaient toujours vêtus avec élégance.

Les soupçons, portés immédiatement par le juge de paix de Meximieux et la connaissance du juge d'instruction de Belley, décidèrent ce magistrat à lancer un mandat de dépôt contre Louis Georges et Eugène Marzo.

Avant de procéder à l'arrestation, on s'enquit de savoir si les deux individus avaient quitté Meximieux le soir du crime. On apprit qu'effectivement, ils étaient rentrés de voyage dans la journée de samedi ; on les avait vu descendre du train venant d'Ambérieu.

Quoiqu'il y eût apparente contradiction entre ce fait et le fait qu'on avait relevé la piste des assassins sur la grande route, revenant de Virieu, le juge d'instruction ne se laissa pas dérouter et ordonna d'exécuter le mandat de dépôt.

Dimanche matin, après une nuit passée à surveiller le domicile des assassins, un brigadier et quatre gendarmes se présentèrent chez la mère de Louis Georges. La pauvre femme, qui est une très honnête personne et qui était cent lieues de soupçonner que son fils — bien qu'il lui eût fait maltraiter — venait de commettre un crime, vint ouvrir.

— Nous voudrions parler à votre fils, Madame, dit le brigadier.

— Il est encore au lit, mais il va se lever. Les gendarmes entrèrent alors dans la chambre à coucher de Georges et de Marzo.

— Voici un mandat d'arrêt qui vous concerne tous les deux. Veuillez nous suivre.

Comment ! un mandat d'arrêt ! s'écrièrent les deux hommes. Et pourquoi ?

— Nous n'en savons rien. Nous avons un ordre à exécuter ; nous n'avons pas autre chose à vous dire.

— Eh bien, elle est violente celle-là, par exemple, dit Marzo d'une voix forte. Nous ne sommes ni l'un ni l'autre des malfaiteurs, et nous devrions refuser de vous suivre. Enfin, vous êtes les plus forts. Nous allons avec vous.

Une demi-heure après, Georges et Marzo étaient enfermés dans la chambre de sûreté de la gendarmerie de Meximieux.

Georges et Marzo, entrés à la prison vers sept heures du matin, en furent extraits vers trois heures de l'après-midi pour être reconduits par les gendarmes à la maison de Georges. Une perquisition minutieuse fut faite en leur présence. Dans le tiroir d'une table de nuit on trouva une montre en or de valeur et portant le numéro 11120.

— Vous connaissez cette montre ? dit le juge.

— Non. Nous ne savons pas ce qu'elle fait là. Nous ne l'avons jamais vue et jamais eue entre les mains.

— Mais pourtant, elle est là !

— C'est quelqu'un qui l'a apportée pour nous perdre.

— Nous verrons.

Dans un vêtement qui appartenait à l'un des individus, on découvrit un papier écrit à l'encre contenant un extrait de l'horaire des chemins de fer pour la ligne Ambérieu-Lyon.

La perquisition amena ensuite la découverte d'une somme de 115 fr. en possession de Georges et d'une autre somme de 334 fr., dont deux billets de la Banque de Genève, en possession de Marzo.

Enfin, soigneusement cachés, on découvrit des faux-coils et des manchettes ensanglantées. Les deux assassins avouèrent leur voyage à Virieu.

Interrogé sur ce qu'ils étaient allés faire à Virieu, Marzo a répondu :

— Nous étions allés voir un rebouteur pour guérir la « botte » de Georges !

Lundi matin, les deux assassins furent transférés à Belley.

De la gare au palais de justice, sur une distance de 800 mètres, une foule nombreuse se pressait pour voir Georges et Marzo qui, pâles et défaits, montaient enchaînés entre les gendarmes.

Des cris de mort furent poussés contre eux. L'interrogatoire, aussitôt commencé, s'est prolongé jusqu'à deux heures de l'après-midi, sans s'interrompre. Les accusés persistèrent dans leurs dénégations, en pleurant, ils ont fini par avouer être montés des Ambérieu dans le wagon où se trouvait M. Durel. Celui-ci était en train de manger puis, son repas achevé, il s'assoupit.

A lors sans perdre de temps, un peu avant le tunnel, l'un d'eux sauta la victime à la gorge et l'autre le frappa à coups de silex. Après cela, ils se mirent en devoir de l'achever au moyen d'un coup de poing américain, puis l'ayant fouillé et dévalisé ils lancèrent le corps sur la voie.

A Virieu, les assassins se dirigèrent vers l'hôtel Surgère ; ils songèrent à prendre le train, mais après réflexion ils préférèrent se mettre en route à pied, en emportant la valise de Durel. Avant de passer à Rosillon, ils se débarrassèrent de celle-ci, sans l'avoir ouverte, affirmant ils.

Les deux jeunes criminels assurent qu'ils ne connaissent point Durel.

La somme volée ne serait que d'environ 500 francs. Les recherches en vue de retrouver la valise, le silex, le casse-tête, sont demeurées infructueuses jusqu'ici.

On croit que les assassins font partie d'une bande de jeunes criminels lyonnais.

Louis Georges, 29 ans, est originaire de Meximieux. Quant à Marzo, 21 ans, il est né à Lyon. Ses parents sont des Italiens qui ont tenu, il y a huit ans, un café, boulevard des Brotteaux ; ils avaient mis leur enfant en nourrice à Meximieux.

C'est là qu'il grandit, aux côtés de Georges. Plus tard, tous deux se retrouvèrent et renouèrent l'amitié qu'ils avaient eue autrefois dans l'enfance.

M. Marzo, père, après avoir vendu son fonds de commerce, reprit sa profession de peintre-plâtrier et devint patron. Il aurait eu des relations commerciales avec M. Durel.

M. Boiron, avocat à Lyon, a fourni à un de nos confrères les renseignements suivants sur la situation de M. Durel.

La situation de M. Durel était des meilleures en ce moment. Après avoir traversé des instants de crises indolores, après avoir plaidé des procès nombreux, il était sorti vainqueur de la lutte et semblait atteindre le rêve auquel

il aspirait : vivre tranquillement. Il venait de réaliser un gros bénéfice en vendant une partie des terrains de Saint-Pons au P.-L.-M. Il construisait un grand hôtel à Nantua. Il avait des intérêts dans une bonne affaire de marbres. Il s'était tiré à son avantage d'une spéculation hasardeuse.

A moins qu'on ne se serve des circonstances, la liquidation de sa situation donnera un gros excédent. Rien que les terrains de Saint-Pons laisseront une plus-value de 500,000 francs au moins.

Le corps de M. Durel est arrivé à Genève hier lundi, à 4 1/2 h. Le bureau de M. Durel, à la rue Gevray, a été transformé en chapelle ardente.

Les cambrioleurs de Lausanne. — Le procès des jeunes cambrioleurs qui a commencé lundi dernier, s'est terminé samedi soir, par la condamnation d'Alfred F., de Lucerne, à 5 ans de réclusion, 5 ans de privation des droits civiques et des deux tiers des frais ; de Juste P., à 5 ans de réclusion, 5 ans de privation des droits civiques et au tiers des frais. D'assez forts dommages-intérêts ont été infligés aux deux condamnés.

Les avocats avaient demandé le sursis, mais le tribunal a jugé que ni l'un ni l'autre n'en étaient dignes.

Le principal coupable, Marcat, s'était pendu dans sa cellule.

FRIBOURG

Récital littéraire. — Nous rappelons à nos lecteurs le récital de poésie française que donnera ce soir, à 8 1/2 h., à la Grenette, M. Armand Duterre, ex-premier sujet de l'O Léon.

Au programme figurent les plus belles pages de la poésie classique et moderne. Les billets sont en vente au magasin Vanderweid, et le soir à l'entrée de la salle.

Au Cercle de l'Union. — Dimanche a eu lieu le banquet annuel du Cercle de l'Union de Fribourg.

Des discours ont été prononcés par MM. Landerset, président, Romain Wek, abbé Remy, colonel Repoud, avocat Bourgeois. Le Cercle démocratique de Genève avait envoyé une délégation.

Cours de coupe rapide. — Vendredi prochain, 19 janvier, M. Löffing, professeur à l'Ecole secondaire, donnera son premier cours de coupe à la Villa Miséricorde, de 2 h. à 5 h.

Les personnes qui désirent profiter de ces cours sont priées de se hâter de se faire inscrire à l'Avenue Miséricorde N° 4.

CERCLE CATHOLIQUE DE FRIBOURG

Ce soir, mardi 16 courant, soirée familiale, à 8 heures 1/2 précises.

DERNIER COURRIER

— On mande d'Algésiras :

Dans les appartements préparés à l'hôtel Reina-Christina, pour les délégués de chaque pays, la France occupe cinq chambres au premier. M. Révoil a la chambre et le salon les meilleurs de l'hôtel ; les fenêtres donnent sur le Gibraltar.

Le duc d'Almodovar a fait installer dans son appartement un télégraphe privé pour communiquer avec son gouvernement. Des fenêtres de la chambre à coucher, on aperçoit la masse énorme et imposante de Gibraltar.

Les appartements du marquis Visconti-Venosta regardent le nord et ont vue seulement sur la partie arrière du rocher.

Les fenêtres des délégués des Etats Unis regardent le sud ; de la chambre à coucher de M. Wihke, on aperçoit les quatre croiseurs américains qui sont actuellement dans la baie de Gibraltar et qui hier au moment du salut du drapeau en mouillant à côté de l'escadre française ont joué la *Marseillaise*.

Les Allemands occupent au r-z-de chausse sept chambres, dont un salon et une chambre pour M. de Radowitz, un salon et une chambre pour le comte de Tattenbach, une chambre pour M<sup>me</sup> de Tattenbach. Les fenêtres donnent toutes du côté des montagnes.

— L'Italie, de Rome, commente la nouvelle publiée par quelques journaux parisiens, suivant laquelle M. Visconti-Venosta, plénipotentiaire italien à la conférence d'Algésiras, serait choisi comme une sorte d'arbitre entre la France et l'Allemagne. Elle déclare que « tout est possible ».

— Les bruits de guerre ont occasionnés à Metz une panique parmi les déposants des banques. Plusieurs de celles-ci ont dû rembourser des sommes considérables. On est allé jusqu'à refuser des billets de banque.

Le général Stoetzer, commandant le 16<sup>e</sup> corps, a rassemblé vendredi tous les officiers supérieurs de la garnison et les a invités à faire, dans leur entourage, les déclarations pacifiques les plus rassurantes.

DERNIERES DEPÊCHES

La Conférence d'Algésiras

Algésiras, 16 janvier. L'arrivée des délégués des puissances a donné lieu à une véritable fête populaire. La gare du port était pleine d'une foule bigarrée. Des corps de musique ont joué les hymnes nationaux. L'alcade d'Algésiras a tenu une petite harangue et souhaité la bienvenue aux délégués.

Algésiras, 16 janvier. La première réunion de la Conférence est fixée à aujourd'hui, 3 h. de l'après-midi. La séance d'ouverture sera consacrée au dépôt des pouvoirs, à l'élection du président et des deux secrétaires qui seront probablement un Français et un Espagnol. La conférence règlera ensuite les questions de forme.

Les élections anglaises

Londres, 16 décembre. La défaite des Unionistes s'aggrave. Glasgow, 16 janvier. Sir Henry Campbell-Bannerman, parlant hier soir, a dit : *Jamais, de mémoire d'homme, rien de semblable ne s'est produit. Aucun siège libéral n'est perdu.*

Londres, 16 janvier. La presse unioniste reconnaît unanimement la gravité de la situation. Le *Standard* écrit : « C'est la victoire du libre-échange et de la probité politique ».

Leeds, 16 janvier. Dans la circonscription de Leeds, Gerald Balfour, frère de Balfour, a été battu. C'est un gain pour les libéraux.

Londres, 16 janvier. Voici les résultats des élections connues à minuit et quart : 18 nationalistes (Irlandais) ; 30 unionistes ; 95 libéraux ; 14 membres du parti ouvrier. Gain ministériel, 60 ; unionistes, 1. Herbert Gladstone est élu.

Saint-Petersbourg, 16 janvier. Le *Westnik* publie ce qui suit : Plusieurs journaux attribuent au président du Conseil des ministres des déclarations concernant le manifeste du 30 octobre. D'après eux, le comte Witte aurait dit que le manifeste du 30 octobre n'aurait pas introduit de changements sérieux dans la vie gouvernementale de la Russie, que le pouvoir autocratique resterait tel qu'il était avant le manifeste, même après la réunion de la Douma de l'Empire. Il y a été impossible au comte Witte de faire des déclarations semblables, étant donné qu'il aurait ainsi mis en doute la volonté inébranlable du czar.

Szegedine, 16 janvier. A l'occasion de l'insitution et de la prestation du serment du préfet Nagy, une collision s'est produite entre la gendarmerie et la foule. Les gendarmes ont fait feu, blessant 4 personnes. Le calme règne dans la ville.

Londres, 16 janvier. Le correspondant du *Daily Chronicle* à Tanger dit qu'un membre de la légation de France est parti à bord d'un navire de guerre porteur d'instructions de son gouvernement à l'effet de faire cesser les opérations de la factorerie de Marchika, la France ne voulant pas avoir de différend avec l'Espagne.

Berlin, 16 janvier. Lundi soir a eu lieu, dans les locaux du bâtiment de la Chambre de commerce berlinoise, le banquet organisé par la Chambre de commerce de Berlin pour manifester en faveur du rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne. Après le discours de bienvenue prononcé par le président de la Chambre de commerce, l'ambassadeur d'Angleterre a pris la parole. Il s'est prononcé en faveur de rela-

tions plus amicales entre les deux nations. Au cours de son discours, il a aussi fait allusion aux bruits d'une guerre prochaine qui ont couru il y a peu de temps. L'ambassadeur a dit qu'il n'y avait jamais cru et qu'il était persuadé que les membres de la Chambre de commerce n'ont jamais ajouté foi à ces rumeurs.

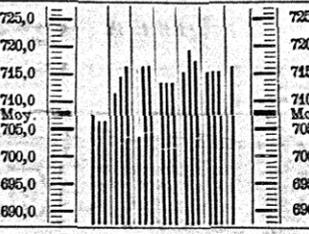
Le Locle, 16 janvier. A la suite de l'abrogation, *ex abrupto*, par les patrons, de la convention conclue entre eux et la fédération des ouvriers horlogers pour la question des tarifs, la suspension immédiate du travail a été décidée hier soir dans une assemblée des ouvriers qui a eu lieu au temple allemand.

En conséquence, le travail a cessé ce matin dans une vingtaine de maisons d'horlogerie.

Avesches, 16 janvier. Cette nuit un grand incendie a détruit à Villars-le-Grand quatre vastes bâtiments avec leurs dépendances. Presque rien n'a pu être sauvé. On croit à la malveillance.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

De 16 janvier 1908



Monsieur et Madame Dariaux-Perrin et leurs enfants, à Estavayer-le-Lac ; Monsieur et Madame Louis-Perrin et leurs enfants, à Planfayon ; Monsieur et Madame Schenberger-Perrin et leurs enfants, à Fribourg ; Monsieur et Madame Ballaman-Perrin, à Fribourg ; Monsieur Auguste Perrin, en France ; Mademoiselle Emma Perrin, à Fribourg ; Monsieur et Madame Auguste Blanc et ses enfants ; Monsieur et Madame Pezzi-Blanc et leurs enfants, à Romont ; Monsieur Louis Blanc et sa fille, à Bulle ; Monsieur et Madame Poget-Blanc, à Javel-sar-Clarens (Vaud) ; Monsieur Arguste Gavaggio et la famille Léon Blanc, à Romont, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Alphonsine PERRIN née Blanc

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur et tante, décédée à l'âge de 61 ans, munie des secours de la religion.

Les funérailles auront lieu jeudi, 18 janvier, à 8 1/2 heures du matin, en l'église du Collège Saint-Michel, à Fribourg.

Maison mortuaire : Villa Daillettes, route de la Glâne.

R. I. P.

L'office de trémième pour le repos de l'âme de

Monsieur Louis HAYOZ Député

aura lieu à Belfaux, vendredi 19 courant, à 8 1/2 heures.

R. I. P.

Advertisement for VIAL VIN DE VIAL. The ad features a bottle of 'VIN DE VIAL' and text describing it as a 'QUINA SUC DE VIANDE LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX'. It claims to be an 'Aliment physiologique complet' and is 'indispensable' for 'ANÉMIÉS - CONVALESCENTS FEMMES - ENFANTS ET VIEILLARDS'. The manufacturer is 'VIAL FRÈRES, Pharmaciens à LYON, 36, Place Bellecour. Dans toutes les Pharmacies de Suisse.' The ad is framed with decorative borders.

### Achetez Soieries Suisses!

les  
Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés en noir, blanc ou couleur, de 1 fr. 10 à 17 fr. 50 le mètre.  
Spécialités : Etoffes de soies et velours pour toilettes de promenade, de mariage, de bal et de soirée, ainsi que pour blouses, doublures, etc.  
Nous vendons directement aux consommateurs nos soies garanties solides et les envoyons à domicile franco de port.  
**Schweizer & Co., Lucerne K78**  
Exportation de Soieries 2482

### Banque A. Nussbaumer & Co

82, rue de Lausanne, Fribourg, 82  
Nous bonifions actuellement pour dépôts, à 5 ans fixes, 4 1/2 %.

### Banque cantonale fribourgeoise BONS DE CAISSE

Nous émettons des Bons de Caisse, à 6 mois, au 3 1/2 % l'an.  
H5275F 108  
LA DIRECTION.

### VILLA FÉLIX

à vendre, pour cause de départ, exceptionnellement placée pour institut.  
H41F 178  
S'y adresser.

**Lessive Schuler**  
à base d'ammoniaque et de térébenthine.

J'ai vu du linge noir dans un grand réceptacle. Je le vois maintenant merveilleux de blanc! La « LESSIVE SCHULER » opère ce miracle Et rendit aux objets leur première fraîcheur!

### DÉPURATIF GOLLIEZ

ou  
**Sirop de broux de noix ferrugineux**  
préparé par **FRED. GOLLIEZ, pharmacien à MORAT.**  
32 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants :  
H2F 115  
Scrofule, rachitisme chez les enfants, débilité, humeurs et vice du sang, glandes, dartres, éruptions de la peau, feux du visage.  
Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique par excellence pour toutes les personnes débiles, faibles, anémiques.  
En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

### Cours d'équitation

Un nouveau cours d'équitation commencera le 22 janvier. Prière de s'inscrire au manège.  
H213F 360

### On cherche, pour tout de suite

1° Une très bonne cuisinière, connaissant la cuisine française très soignée, pour une bonne pension ;  
2° Une femme de chambre, de 25 à 30 ans, sérieuse et connaissant bien le service de table.  
Adresser les offres sous chiffres H214F à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg.  
381

### Encore beaucoup d'argent à gagner

pour personnes de tout âge et toutes conditions. Travail chez soi, sans qu'on ait à se faire connaître. Ecritures, représentations sans le moindre risque, assurant jusqu'à 800 fr. par mois. Société de l'Industrie moderne. Genève. 30.

### RECOMMANDATION

La soussignée avise son honorable clientèle de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir aujourd'hui un wagon d'oranges d'une douceur exquisite, pouvant les livrer à raison de 3 fr. 50 à 4 fr. le cent, ainsi qu'un magnifique choix de légumes frais du Midi, à des prix très débauchés tout concurrence.  
Se recommander. H173F 331  
Pauline Gendre,  
rue de Lausanne, 21, Fribourg.

### Un jeune homme

disposant de quelques capitaux, désire entrer dans un commerce ou dans une industrie comme associé ou comme employé intéressé.  
S'adresser par écrit, sous chiffres H185F, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg.  
338

### HERTIG horticulteur

Rue des Alpes, 9  
**Fleurs naturelles**  
tous les jours, ceillots, roses, violettes, mimosas, etc.

**FABRIQUE FOURNEAUX A SURSEE**  
Lessiveuses, Potagers, Calorifères, etc.  
Catalogues sur demande.

à vendre, à la Neuveville, une maison d'habitation comprenant 3 appartements jardin, cour, eau dans la maison.  
Adresser les offres sous chiffres H5580F à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg.

### Société des Tourbières fribourgeoises (S.A.)

(Bureau chez M. Paul Berger, Boulev. de Pérolles)  
Nous avons l'honneur d'aviser notre honorable clientèle de la ville de Fribourg que nous venons de remettre la vente en gros et en détail de la

### TOURBE COMPRIMÉE

à MM. A. Monoud et Sieber, nég. en combustibles, à Fribourg, auxquels on voudra bien adresser toutes les commandes directement. Ce nouveau combustible, très économique, pouvant être employé dans tous les fourneaux, poêles, chaudières, ainsi que dans les installations de chauffage central, sera livré en sacs de 50 kg. et à raison de 1 fr. 60 le sac, rendu à domicile.  
H5757F 4511

### A VENDRE OU A LOUER

A vingt minutes de la ville de Fribourg et à proximité de forêts de sapin

### une belle propriété

admirablement située, comprenant : maison de maîtres, de 14 pièces 2 cuisines, 7 caves voûtées, galeries, péristyles, balcons, installations électriques, jardin d'agrément bien ombragé, eau abondante, hydrants, etc. Dépendances, soit buanderie, séchoir, 3 chambres de domestiques, écurie, grange, remise, poulailler, basse-cour, assois, bûchers, fontaine, grand jardin potager, arbres fruitiers, pré et place à bâtir d'environ un hectare.  
Conditions très avantageuses. H5578F 104  
S'adresser à M. Hartmann, notaire à Fribourg.

**Tout le monde aime le véritable Cacao à l'Avoine**  
Marque Cheval Blanc  
comme Déjeuner par excellence

Pour cause de décès  
**A REMETTRE, A GENÈVE**  
beau magasin de coiffeur

bien situé, installation moderne, facilités de paiement.  
Pour renseignements, écrire sous Fc10204X à Haasenstein et Vogler, Genève. 334

# AUX ARMES

Pour vos RHUME, BRONCHITE, GRIPPE, INFLUENZA, etc., recourez vite à la véritable

# PASTILLE PONCELET

qui est unique au monde. C'est le roi des remèdes : avec elle, vous bravez le froid, l'humidité, les épidémies et les vents du Nord. La **PASTILLE PONCELET**, qui envoie ses essences antiseptiques jusqu'aux dernières ramifications pulmonaires, tue instantanément tous les microbes des voies respiratoires. Elle tient le record du nombre de guérisons qui se comptent chaque année par millions. Ne croyez pas qu'elle dérange l'estomac ; au contraire, elle fait digérer et elle donne même de l'appétit. La **PASTILLE PONCELET**, microscopique, agréable, est dix fois plus active que ces bonbons volumineux, indigestes et caustiques qui vous emportent la bouche et qui vous brûlent l'estomac. La **PASTILLE PONCELET** soulage en une heure et elle guérit infailliblement en une nuit : c'est le moins cher des remèdes : la boîte de 100 pastilles suffit pour se traiter tout un hiver. Lisez :

Monsieur Poncelet, Veyrines-de-Vergt (Dordogne).  
Dernièrement, je lisais une annonce dans mon journal parlant des pastilles Poncelet, et je n'y attribuais aucune importance. Cependant, las de tousser et fatigué de tous les remèdes, je résolus d'acheter une boîte de vos Pastilles, et, c'est merveilleux, elle me guérit en un rien de temps. A présent, au moindre petit rhume, je prends quelques pastilles et j'en suis débarrassé ; c'est si facile ! — Je suis content de vous écrire pour vous dire tout le bien que je pense de vos merveilleuses Pastilles.  
N. SERRE, maire.

N.B. — La contrefaçon, c'est la mort. Pourquoi certains malades ne se guérissent-ils jamais ? C'est qu'ils se laissent aller à acheter des imitations, pastilles X ou Y, au lieu de la Pastille Poncelet véritable. Dans toutes les pharmacies du monde entier.

Dépôt : Georges BULLET, à Estavayer.

## ANNUAIRE

OU

# ALMANACH DE POCHE

DU

## CANTON DE FRIBOURG

POUR L'ANNÉE 1906

COMPRENANT :

Le Calendrier complet, les Saints, les Foires, l'Etat nominatif des Autorités fédérales et cantonales, le tarif des Postes et Télégraphes, le tableau comparatif des anciens poids et mesures avec les nouveaux, le tableau d'intérêt et d'escompte, le tableau de l'étendue et de la population de la Suisse, le modèle d'un compte de caisse, etc., etc.

Annuaire avec agenda, relié en peau sans languette . . . . .	Fr. 1 50
Annuaire avec agenda relié toile . . . . .	» 1 20
Annuaire avec agenda, cartonné . . . . .	» 1 10
Annuaire avec agenda, s'adaptant aux anciennes couvertures . . . . .	» 1 —
Annuaire seul, relié en peau . . . . .	» 1 40
Annuaire, relié toile . . . . .	» 1 10
Annuaire, cartonné, ordinaire . . . . .	» 1 —
Annuaire s'adaptant aux anciennes couvertures . . . . .	» 0 90

En vente à la Librairie catholique et à l'Imprimerie Saint-Paul, Fribourg.

### MODES

On cherche, pour février prochain, une ouvrière. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Gage selon entente.  
M<sup>me</sup> Huber-Herzog, modes, Cham (et Zoug).

### A LOUER

au Schoenberg, pour la saison d'été ou à l'année, un appartement de 4 chambres et dépendances.  
S'adresser à M. Fasel, au Manège. H180F 295

### JEUNE HOMME

de 16 à 20 ans, trouverait du travail agréable et une bonne occasion d'apprendre la langue allemande.  
Adresser les offres sous chiffres H238L, à Haasenstein et Vogler, Lucerne. 238

### A LOUER au Gambach

un bel appartement de 5 grandes pièces avec vestibule, véranda et balcon, chambre de bains, 2 ou 3 grandes chambres mansardées, caves et galeries. Buanderie et séchoir. Gaz et électricité, chauffage central. Jardin, situation magnifique.  
S'adresser à F. Grœnicher, directeur de la Banque populaire, Fribourg. H182F 296

Pour cause de santé, on offre à vendre, à Colrane (Val de Ruz), un

### PETIT DOMAINE

en très bon état, composé d'un bâtiment (2 logements, grange, écurie, remise), assurance 10,800 francs, et de 16 poses de vergers et champs.  
S'adresser au propriétaire, M. Jean Waffler, à Colrane, ou au notaire Gayot, à Boudvilliers. 111

### ON DEMANDE

de suite une brave fille de 17 à 20 ans, pour tout faire dans un petit ménage.  
S'adresser sous chiffres H172F, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg. 330

### Maison à vendre

au milieu de la rue de Lausanne.  
Grande facilité de paiement. H147F 326  
S'adresser à M. Fontaine, 22, rue de Romont.

Anémiques. Débiles. Convalescents. Faites une cure de vin **Lego**, au Malaga vieux, le meilleur des vins toniques. Fortifiant, racoonstituant, apéritif; le litre, à fr. 50, le 1/2 litre, 2 fr. 50. 178-357  
Dépôt général pour la Suisse : Ch. Leclerc et Gotin, Genève.

### Maladies des yeux

Le D<sup>r</sup> Verrey, médecin-oculiste, ne recevra pas à Fribourg, les 20 janvier et 3 février. Exceptionnellement, il recevra les 10 et 17 février, de 8 à 11 h., 87, rue de Lausanne.

### ON CHERCHE

pour 15 mars, appartement de 4 ou 5 pièces, près de la gare.  
Adresser les offres sous chiffres H297F, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg.

### A LOUER le 1<sup>er</sup> étage

de la boulangerie de Corninboeuf, avec ses dépendances, à 5 minutes de la station Belfaux gare, installation électrique partout. Entrée à volonté.  
S'adresser à Julien Angeloz, au dit lieu.

Les merveilleuses pastilles au sel d'ammoniac « L'Yvater », marquée éléphant, sont le meilleur remède contre la toux, enrouement, catarrhe, pétille respiratoire. Se les procurer à la Droguerie G. Lapp ou directement à la pharmacie de l'éléphant, Zurich. Exiger la marque de fabrique « éléphant ». 91

### ON CHERCHE

une chambre meublée, avec ou sans pension, dans une famille française, où on trouverait occasion de se perfectionner dans la conversation française.  
Adresser les offres à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, s. H191F. 543

### MAGASIN

On cherche à louer, à Fribourg, un

### petit magasin

situé au centre des affaires.  
Adresser offres sous chiffres Sol022X à Haasenstein et Vogler, Genève. 363

### dame ou demoiselle

avantagusement connue à Fribourg et pouvant fournir une caution de 2000 fr. comme

### GÉRANTE

d'un commerce d'épicerie. La préférence serait donnée à une personne d'un certain âge.  
Offres sous H216N, à Haasenstein et Vogler, Neuchâtel.

Leçons écrites de comptabilité américaine. Succès garanti. Prosp. gratis. H. Fritsch, expert-comptable, Zurich F. 33. 364

### A REMETTRE

pour cause de départ, en sous-location, dès le 1<sup>er</sup> avril prochain, les bureaux Rüter, situés au rez-de-chaussée du N° 36, Route-Neuve, à proximité de la gare.  
Grands locaux, confortablement aménagés, conviendraient pour bureaux, magasin et entrepôt, etc. Peuvent être visités tous les jours, de 8 h. à midi et de 2 h. à 7 h.  
H112F 289